

DECRET N° 2014-358 DU 16 JUIN 2014

portant ratification de l'accord de financement additionnel signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet de services décentralisés conduits par les communautés (PSDCC).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la loi n° 2014-15 du 13 juin 2014 portant autorisation de ratification de l'accord de financement additionnel signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet de services décentralisés conduits par les communautés (PSDCC) ;
- VU la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement,

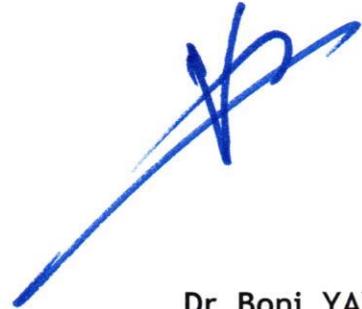
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'accord de financement additionnel d'un montant de dix neuf millions cinq cent mille (19 500 000) Droits de Tirages Spéciaux (DTS) équivalant à trente millions (30 000 000) de dollars des Etats-Unis, soit quinze milliards (15 000 000 000) de francs CFA environ, signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet de services décentralisés conduits par les communautés (PSDCC), et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Décentralisation,
de la Gouvernance Locale, de l'Administration
et de l'Aménagement du Territoire,



Jonas GBIAN



Isidore GNONLONFOUN

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MDGLAAT 2- AUTRES MINISTERES 25 -
SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-
ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-